



Communiqué de presse

Pas de messes publiques en novembre

Lausanne, le 5 novembre 2020 – **L’Eglise catholique dans le canton de Vaud renonce provisoirement aux messes pour un mois suite aux mesures prises par le Conseil d’Etat.**

Le Conseil d’Etat vaudois a renforcé les mesures prises dans la lutte contre le coronavirus. Ces mesures sont entrées en vigueur le mercredi 4 novembre 2020 à 17h et restent valables jusqu’au 30 novembre au moins.

Selon les dernières directives, les célébrations religieuses peuvent avoir lieu, mais sont limitées à 5 personnes, célébrants inclus.

Prière personnelle encouragée

Au vu de ces restrictions, et après discussion avec les curés modérateurs du Canton et les Directeurs des missions linguistiques, le Vicariat et la Fédération ont décidé de renoncer provisoirement aux messes publiques pendant le mois de novembre. Concrètement, plus aucune messe n’est annoncée. Les prêtres peuvent célébrer l’Eucharistie uniquement dans un cadre privé. Les baptêmes et les mariages seront reportés dans la mesure du possible. L’organisation de temps d’adoration eucharistique est également interrompue pour ne pas créer de rassemblements de personnes. Il est fortement encouragé de favoriser la prière personnelle et la lecture priante de la Parole de Dieu par lesquelles Dieu rejoint et nourrit son peuple.

Funérailles dans l’intimité

Les funérailles ne sont pas soumises à la limite des 5 personnes, mais doivent se dérouler dans la stricte intimité de la famille. Cela signifie qu’elles ne sont pas annoncées publiquement et que la famille décide des personnes présentes. Le port du masque est obligatoire, le maintien des distances doit être garanti et le traçage doit se poursuivre. Les chants sont toujours interdits.

Lieux de cultes ouverts

Les lieux de cultes peuvent rester ouverts pour la prière personnelle. Le port du masque y est toujours obligatoire, et la distance sanitaire (1,5 m) doit être respectée en tout temps. Du désinfectant pour les mains sera mis à disposition à l’entrée et à la sortie de l’église. Il est conseillé de maintenir toutes les dispositions prises (marquage au sol, bancs condamnés, etc.) afin de garantir le respect des distances.

Malgré les malaises que peuvent générer ces mesures, Dieu reste proche, et il nous aide à se faire proches des personnes seules, malades ou fatiguées.

Plus d’informations: www.diocese-lgf.ch/accueil/faq-coronavirus.html et www.cath-vd.ch

Contact: Abbé Christophe Godel, 078 861 78 59